

REGARDS DE L'ÉQUIPE DU DÉBAT, A MI-PAROURS DU DÉBAT PUBLIC

Le 27 octobre dernier, nous avons ouvert le débat public à Dieppe et à Paris en nous demandant, avec vous, à quoi servirait ce débat : des annonces gouvernementales dépourvues de toute ambiguïté et des positions de principe très clivées des parties prenantes en présence semblaient le destiner à rejoindre assez vite plusieurs débats publics antérieurs, respectueux des formes du droit mais sans effet sur le fond.

Pourtant, convaincus que *“toute personne a le droit (...) de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement”*¹, surtout avant le vote d'une loi de programmation sur l'énergie et le climat en 2023, nous croyons aussi que *“dans notre monde dit civilisé, (...) les individus doivent savoir s'opposer sans se massacrer (...) : c'est là un des secrets permanents de leur sagesse et de leur solidarité”*². Nous nous sommes donc engagés avec détermination dans l'organisation de ce débat.

Et nous ne l'avons pas fait seuls : les cinq temps forts ont mobilisé en séance plus de 1000 personnes et en ligne trois ou quatre fois plus, mais le débat est allé bien au-delà : la plateforme participative ouverte sur le site du débat a reçu plus de 2 600 contributions, des réunions préparatoires aux temps forts et des débats mobiles ont été organisés dans les territoires, des travaux avec les étudiants et avec le Conseil régional des jeunes de Normandie, des ateliers de médiation scientifique au sein de collèges et centres sociaux ont été menés. La démarche de clarification des controverses³, initiée dans la phase préparatoire du débat, a par ailleurs apporté au public non spécialiste les éléments permettant de comprendre les arguments contradictoires exprimés par différents experts dans le cadre du débat.

Presque à mi-parcours, nous constatons sans grand étonnement que les positions du gouvernement, aussi bien que celle des parties prenantes organisées, pro ou anti nucléaires, sont toujours aussi fermes : notre propos n'était pas de les faire changer d'avis, mais de fournir de la matière à penser, en confrontant les idées de tous les publics, initiés aux questions nucléaires ou non. C'est à tous ces publics qu'il appartient de dire si nous y sommes un tant soit peu parvenus.

Derrière les antagonismes affichés, nous avons pour notre part constaté que des avis opposés sur la construction de nouveaux réacteurs nucléaires conduisaient pourtant à des exigences communes, incontournables.

Ainsi, les options de mix électrique présentées lors de la deuxième séance du débat conduisaient toutes à une exigence simultanée, ou préalable, de réduction significative de la consommation énergétique globale : le choix, posé dans ce débat public, entre le scénario proposé par EDF et un scénario alternatif 100% renouvelable ne doit pas masquer la nécessité de mesures de politiques publiques exigeantes en matière de sobriété, à défaut de laquelle tous les scénarios débattus seraient aussi inopérants les uns que les autres.

1 cf. [Article 7 de la charte de l'environnement](#)

2 [Marcel Mauss, Essai sur le don](#), p 105

3 [Voir le document complet](#)

Ainsi encore, l'analyse du retour d'expérience de Flamanville a mis en évidence lors du quatrième temps fort la comparaison, parfois sévère, entre les annonces de 2005 et les faits constatés en 2022. Cela devrait inciter tout le monde à la prudence sur les annonces faites aujourd'hui pour 2035 ou 2040. C'est bien la crédibilité des engagements de la politique climat, aussi bien que la fourniture normale d'électricité à toute la population française en toute saison qui sont en cause, derrière cette comparaison entre l'expérience concrète passée et les annonces à venir. Dans le scénario de nouveau nucléaire proposé par EDF, comme dans l'option alternative d'un scénario "100% renouvelable en 2050", la confiance demandée à toute la population nécessite des garanties reposant sur des justifications argumentées, et pas seulement des promesses volontaristes.

Le cinquième temps fort du débat, à Petit Caux, a quant à lui montré la pertinence de l'article 7 de la charte de l'environnement, déjà cité : la possibilité pour le public de participer réellement à la préparation des décisions suppose qu'il ait accès aux données disponibles concernant l'environnement, sans attendre que l'étude d'impact requise par la réglementation à un stade plus tardif soit déjà disponible dans sa forme achevée. C'est la transparence du débat qui est en cause, et elle n'est pas encore sur ce point pleinement atteinte.

Mais dans les temps forts du débat comme sur la plateforme participative, force est de constater que depuis deux mois, l'expression forte des partisans et des adversaires d'un nouveau programme nucléaire s'est souvent manifestée au détriment de la place laissée à tous ceux qui cherchaient simplement à s'informer et à comprendre : c'est pourtant aussi à eux, ou surtout à eux, que s'adresse le débat.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les difficultés souvent rencontrées à modérer les interventions en ligne, ni le très malencontreux incident survenu à l'issue de la séance de Petit-Caux le 12 décembre : une intervenante y a été prise à partie à l'issue du débat, dans des conditions inacceptables, par des personnes s'en prenant aux opinions qu'elle avait émises pendant la séance au nom de l'organisation qu'elle représentait⁴. Que serait un débat public qui ne permettrait pas l'expression d'avis divergents, dès lors qu'ils sont exprimés dans le respect des personnes ?

Nous chercherons dans la suite du débat à faire plus de place aux publics moins familiers avec les questions nucléaires : plus de diversité dans les formes de débats locaux, plus de temps dans les discussions en salle, plus de modération dans les échanges en ligne permettant l'écoute sereine et argumentée de points de vue différents. Une réponse apportée à la demande de vérification des faits ("fact checking", en langage courant...) qui nous a été faite avec insistance devrait aussi y contribuer. Au risque, normal et assumé, d'attirer vers nous les critiques des participants les plus exigeants ou les moins familiers avec le décryptage de sujets complexes et controversés, nous tenterons d'y répondre. Nous le ferons sans tomber dans le simplisme, parce que tout n'est pas noir ou blanc, ni dans le scientisme, parce que la science n'a pas réponse à tout.

Au-delà de ces évolutions de méthode pour les deux mois à venir, nous pensons utile de rappeler, à mi-parcours, la structuration que nous avons retenue pour le débat, autour de la proposition de programme faite par le maître d'ouvrage.

4 cf. le courrier qui lui a été adressé, sur le site du débat: <https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly/courrier-de-michel-badre-president-de-la-cdpd-mme>

Il s'agit de réunir les éléments permettant d'apprécier l'opportunité de ce programme au regard d'options alternatives, à partir de questions contribuant toutes à cette appréciation : un tel programme est-il nécessaire à la politique climat ? Ses choix technologiques sont-ils justifiés ? La prise en compte du retour d'expérience de Flamanville apporte-t-elle les garanties nécessaires ? Ses impacts sur l'environnement, l'aménagement du territoire, l'emploi, l'économie justifient-ils ce choix ? Les risques sont-ils bien pris en compte ? Et comment prendre les bonnes décisions au bon moment et sur les bonnes questions ? La demande de traiter spécifiquement les questions relatives à la gestion du combustible et au traitement des déchets radioactifs nous a été présentée, et nous l'avons estimée justifiée : une séquence a été ajoutée à cet effet au calendrier initial du débat.

C'est ce programme que nous poursuivrons dans les deux mois qui viennent, pour contribuer à notre niveau à la vie démocratique de notre pays.

Et d'ici là, en attendant notre sixième temps fort au Tréport le 12 janvier 2023, nous vous souhaitons à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

La Commission particulière du débat public
"Nouveaux réacteurs nucléaires, et projet Penly"